

Compte rendu Conseil Municipal du 19 mars 2019

Ouverture de la séance 19h15

Présents : MM Stéphan PINAUD – Anne-Sophie ASCHER – Joël RAVENEAU – Jean-Paul FOUCHER – Pascal HUET – Francis KATCHATOUROFF – Patrick LEMOINE – Claude THOMAS
Représentés : Alain GAROUX (par Jean-Paul FOUCHER) – Philippe DURIEZ (par pouvoir à Stéphan PINAUD)
Public : 0

Approbation de ce compte rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2018

Vote : unanimité pour

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ASCHER

1/ ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE AU SIEIL

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire a approuvé par délibération en date du 23 octobre 2018 d'adhérer au SIEIL.

Conformément à l'article L5211-18 et suivants du code général des collectivités territoriales, il convient de délibérer afin d'accepter cette adhésion.

Il est rappelé que grâce à notre adhésion, nos factures vont baisser de 10 à 15%

Vote : unanimité pour

2/ REMBOURSEMENT PLASSE GABRIELLE GRILLE LOCAL

Monsieur le Maire expose que Madame PLASSE Gabrielle a demandé à sécuriser la grille de son local commercial et émet un avis favorable. Madame PLASSE a fait faire les travaux en urgence, par l'Entreprise Adrien PLASSE dont elle a réglé la facture. Il convient de délibérer afin de rembourser Madame PLASSE des frais occasionnés.

Les Conseillers sont étonnés : pas de demande officielle, dépense à rembourser par la mairie sans présentation de devis comparatifs, payés en espèces donc sans traçabilité... et par un membre de sa famille.

Ils ne sont pas contre le principe de rembourser une amélioration de la sécurité du local mais contre la procédure suivie. Ils demandent que Madame Plasse fasse une demande officielle. La question sera remise au vote lors d'un futur Conseil.

Il est rappelé fermement que les locataires ne doivent pas engager des frais sans accord officiel de la Mairie si celle-ci est appelée à financer ces travaux.

Vote :

Contre : 6 + 1 pouvoir

Pour 2 + 1 pouvoir

3/ LOYER M. MILES CELLIER 39 ROUTE DE COMPOSTELLE

Monsieur MILES loue le local « cellier » au 39 route de Compostelle depuis le 1^{er} octobre 2018 pour exposer des tableaux. Une ventilation a été posée par une entreprise à la charge de M. MILES afin d'assainir le cellier, mais malgré ce système, l'humidité persiste et ruisselle sur les murs et plafonds ce qui impacte ses œuvres. Il demande une exonération de ses loyers janvier et février 2019. Monsieur MILES exposera à compter du 1^{er} mars 2019 dans l'atelier au 26 Route de Compostelle, en l'attente des travaux qui doivent être effectués par la Communauté de Communes. La terrasse étant fissurée, l'eau de pluie s'infiltré dans le local. Les drains ont été vérifiés et son en état. Une résine spéciale sera coulée pour étanchéifier le sol au-dessus et derrière le mur en attendant de plus gros travaux dans les années à venir.

Vote : unanimité pour

4/ VENTE COMPTOIR BOITIAU VIRGINIE – LOCAL 39 Route de Compostelle

Madame BOITIAU a donné congé du local qu'elle occupait au 39, route de Compostelle et demande à acheter le comptoir, qui est e trouve dans ledit local et appartenant à la commune. Il est proposé le lui céder au prix de 200€.

Il est rappelé que l'état des lieux a été fait – RAS.

Vote : unanimité pour

6/ LOCAL MME SCHWEIZER BIRGIT (Mme PIOT)

Monsieur le Maire expose que Madame Virginie PIOT a donné congé de son local à compter du 1^{er} janvier 2019. Madame SCHWEIZER Birgit (épouse de M. PIOT) est intéressée par ce local à compter du 1^{er} avril 2019. Madame BOITIAU est d'accord pour le laisser à compter de cette date. Madame SCHWEIZER Birgit souhaite s'installer en qualité de vente d'objets en tissu, anciens et contemporains. Il est demandé au conseil municipal de donner son accord, le prix du loyer proposé est le même que pour Mme BOITIAU.

L'état des lieux sera refait (avec photos).

Vote : unanimité pour

7/ LABELLISATION PETITE CITE DE CARACTERE REGION CENTRE

Monsieur le Maire expose que suite à une réunion avec la région et différentes communes, la commune de Candes St martin pourrait prétendre à une labellisation « petite cité de caractère » comme Montsoreau. Cette labellisation permettrait, entre autres, de pouvoir bénéficier d'aides financières parfois conséquentes pour de nombreux travaux. La commune de Montsoreau nous fournira un modèle de dossier et de délibération. Le coût annuel de cette adhésion devrait s'élever à environ 120€.

Il est demandé d'autoriser le Maire à avancer sur ce dossier pour une adhésion au plus tôt.

Vote : unanimité pour

8/ SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, n'a pas la compétence des affaires scolaires et notamment celle d'assurer le transport scolaire pour les sorties pédagogiques.

Cette compétence revient donc aux communes. Après diverses réunions avec les maires de la Rive Gauche, il a été proposé de créer :

- un groupement de commandes,
- l'adhésion des 9 communes à ce groupement,
- de passer un nouveau marché à bon de commande auprès d'un transporteur.
- Chaque commune règlera sa facture selon sa quote-part (en fonction du nombre d'habitant pour une meilleure solidarité intercommunale) au transporteur.

Le Maire lit le tableau des répartitions.

La commune de Marçay est pilote pour gérer l'administration de ces nouvelles dispositions.

Vote : unanimité pour

10/ QUESTIONS DIVERSES

- local convention ménage

Brigitte Minier et Patrick Lemoine, 1^{er} Adjoint, font actuellement des devis pour faire intervenir une société de nettoyage 1 fois par mois. Actuellement le ménage est assuré, en plus de ses fonctions, par la secrétaire de mairie.

- Fdgdon49-37

Le Fdgdon 37 n'intervient pas sur la lutte contre les pigeons. Le Fdgdon 49 est lui habilité à traiter cette question. Lors de son intervention à Montsoreau, il a accepté d'intervenir également à Candes-Saint-Martin en lieu et place du Fdgfon 37. Près de 400 pigeons ont été tués.

- local commerce

Depuis l'inscription du grand local commercial des Garages du Bac sur Le Bon Coin et le site de TF1 / JP Pernaud, nous recevons régulièrement des visites de commerçants intéressés.

De même, actuellement, plusieurs personnes semblent intéressées par la maison du 26 route de Compostelle. Des contre-visites sont prévues.

Pascal Huet informe que l'opération d'amélioration de l'habitat (notamment inadapté et insalubre) est reconduite pour 3 ans. Il faut le faire savoir car ses crédits ne sont pas tous utilisés.

- Commission assainissement CC-CVL : Pascal Huet annonce que la CC-CVL va faire les travaux sur les pompes de relevage et les changer. Le matériel qui avait été installé n'était pas conforme aux besoins d'un assainissement collectif et ne peuvent donc pas fonctionner correctement.

- Maryse : Il est annoncé que le comité médical, après un congé de maladie ordinaire, a décidé de la déclarer en inaptitude absolue et définitive d'exercer ses fonctions et devra être licenciée.

Clôture 20h45

Fait Candes Saint Martin, le 25 mars 2019

Le Maire,

Stéphan PINAUD

